



**Communiqué de presse
AG/1417**

Assemblée générale
19e & 20e séances plénières – matin & après-midi

**ASSEMBLEE GENERALE: LES PETITS ETATS INSULAIRES EN
DEVELOPPEMENT CONTESTENT LE MONOPOLE DES PAYS
INDUSTRIALISES SUR L'AGENDA INTERNATIONAL**

Les représentants de petits Etats insulaires en développement ont, aujourd'hui lors du débat général, rejeté ce qu'ils ont perçu comme les conséquences de la mainmise des pays industrialisés sur l'agenda international. «Bien que les grandes lignes du développement aient été tracées, a relevé le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des télécommunications de Vanuatu, Serge Vohor Rialuth, le succès de leur mise en œuvre demeure sujette à la volonté politique, mais surtout aux engagements financiers des pays industrialisés».

Notant que les questions de sécurité et la lutte contre le terrorisme absorbent des ressources considérables qui auraient pu être consacrées à l'amélioration des conditions de vie de millions de personnes dans le monde, ces mêmes représentants ont appelé les Etats Membres à ne pas détourner leur attention des questions de développement. L'échec des négociations de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun en toile de fond, les petits Etats insulaires ont demandé le maintien du système de préférences commerciales établi par les Conventions de Lomé et de Cotonou. Les Ministres des affaires étrangères de Vanuatu et des Bahamas ont par ailleurs dénoncé les sanctions économiques que l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (OCDE) menace d'imposer aux «paradis fiscaux» du Pacifique qui, selon eux, ne prévoient aucune alternative et ne tiennent pas compte de leurs difficultés économiques.

Egalement concernés au premier plan par les questions de développement durable et d'élimination de la pauvreté, des Etats africains comme le Kenya et l'Ethiopie ont demandé que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) bénéficie d'un fort soutien et que les engagements pris lors des Sommets de Rio, de Monterrey et de Johannesburg soient mis en œuvre. Le Kenya accueillera le mois prochain le sommet régional du NEPAD.

Préoccupés en outre par les menaces écologiques, les petits Etats insulaires en développement ont réaffirmé leur appui au Programme d'action de la Barbade, adopté en 1994. A cet égard, le représentant d'Antigua-et-Barbuda a invité la communauté internationale à soutenir le processus de suivi du Programme d'action prévu en août 2004 à Maurice. D'autres délégations ont porté à l'attention de la communauté internationale

la question de la protection des ressources maritimes, regrettant qu'en dépit de l'opposition des Etats de la région du Pacifique au transport de déchets radioactifs, certaines puissances ignoraient totalement la souveraineté des îles du Pacifique. Les représentants ont exhorté les Etats à ratifier le Protocole de Kyoto pour tenir compte de la vulnérabilité des îles aux émissions de gaz à effet de serre.

Outre ceux déjà cités, ont pris la parole le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de Saint-Vincent-et-les Grenadines; les Ministres des affaires étrangères de la Hongrie, des Bahamas, de Bélarus, de la République-Unie de Tanzanie, et des îles Salomon; le Ministre de la communication, des transports et du développement touristique de Kiribati; et le Représentant permanent du Luxembourg. Les représentants de l'Erythrée et de l'Ethiopie ont exercé leur droit de réponse.

Déclarations

M. JAMES WAPAKABULO, Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, a réaffirmé le rôle central des Nations Unies pour le maintien de la paix et la sécurité internationales et la promotion de la coopération internationale pour le développement. A ce titre, il a invité l'Assemblée générale à insister sur la réforme de l'Organisation pour faire face aux nouveaux défis qui se posent au multilatéralisme. Compte tenu de la nouvelle donne des problèmes, allant du terrorisme aux armes de destruction massive et du génocide aux violations massives des droits de l'homme, le Ministre a fait sienne la position du Secrétaire général selon laquelle le moment est venu pour revoir les mécanismes structurels et les stratégies fondamentales pour répondre à ces nouveaux défis. A cet égard, il a salué la proposition visant à créer un groupe de personnalités éminentes pour faire des recommandations relatives aux réformes nécessaires des Nations Unies.

Se félicitant des progrès réalisés dans la région des Grands Lacs, le Ministre ougandais a déclaré que son pays restait fermement engagé en faveur du processus de paix en République démocratique du Congo (RDC). Par ailleurs, M. Wapakapulo a appelé la communauté internationale à apporter le soutien nécessaire à la Mission de l'Union africaine au Burundi. Répondant à l'initiative du Secrétaire général de convoquer le 25 septembre 2003 une réunion de haut niveau pour adopter les principes de relations de bon voisinage et de coopération entre la RDC, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda, nos pays se sont engagés à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures des pays voisins, y compris l'engagement de ne pas armer, approvisionner et accueillir des groupes armés hostiles sur leur territoire, a poursuivi le Ministre. Ces efforts visant à rétablir la paix et la stabilité ne profitent pas uniquement à la région des Grands Lacs, mais également à l'ensemble du continent africain, a-t-il déclaré, ajoutant que, dans ce contexte, la prochaine conférence internationale des Nations Unies sur la région des Grands Lacs est la bienvenue. Il a également lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie de manière décisive le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

SERGE VOHOR RIALUTH, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des télécommunications du Vanuatu, a estimé que l'incertitude relative au devenir de l'Organisation résulte du fait qu'une minorité de puissances parviennent à influencer le système dans leur propre intérêt au détriment des principes et du mandat qui reviennent de droit à l'ONU, a-t-il ajouté. S'il y a davantage de conflits mondiaux, de catastrophes humanitaires ou de dégradations écologiques, c'est

parce que certains Etats Membres ont malheureusement contribué à la situation actuelle. Car bien que les grandes lignes du développement futur aient été tracées, le succès de leur mise en œuvre demeure sujette à la volonté politique, mais surtout aux engagements financiers des pays industrialisés, a-t-il déclaré. Bien que la lutte contre le terrorisme soit à l'ordre du jour, il a exhorté les Etats Membres à ne pas détourner leur attention des questions de développement qui minent l'avenir des pays en voie de développement. Des ressources considérables sont consacrées aux questions de sécurité alors qu'une partie minime de cette manne suffirait à satisfaire les besoins des pays en voie de développement, a-t-il souligné.

L'environnement constitue un autre domaine de préoccupation de la part de la République de Vanuatu. Le Vanuatu rejoint les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier au plus tôt le Protocole de Kyoto. Le Ministre a également regretté que, malgré l'opposition de la région du Pacifique au transport de déchets nucléaires, certaines puissances font preuve d'une absence totale de respect envers la souveraineté des petits Etats insulaires. Les menaces de sanctions économiques avancées par l'OCDE à l'encontre des paradis fiscaux du Pacifique ne donnent aucune alternative que celle d'accepter les conditions imposées sans aucune considération des économies concernées, a-t-il ajouté. Le commerce est moteur de développement, or la République de Vanuatu fait face à certaines restrictions tarifaires et non tarifaires aboutissant à l'inaccessibilité de ses produits, en particulier agricoles, aux marchés souvent qualifiés de «libres», a-t-il ajouté. La République de Vanuatu a en outre mis l'accent sur le principe fondamental d'autodétermination. Il est de la crédibilité de l'Organisation d'assurer le suivi de la mise en œuvre de toute réforme visant à reconnaître le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, a-t-il déclaré, soulignant les efforts déployés en ce sens par le Gouvernement indonésien et la Papouasie occidentale. Il a également félicité la France d'avoir initié la réunion au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la région du Pacifique en juillet dernier, dans le but de renforcer leur coopération.

M. YOUSEF BIN ALAWI BIN ABDULLAH, Ministre des affaires étrangères de l'Oman, a appelé les membres du Quatuor à assumer leurs responsabilités internationales par rapport à la mise en œuvre de la feuille de route. S'interrogeant sur le fait de savoir si l'on pouvait encore penser qu'Israël respectait ses obligations au titre de la Charte en tant que Membre des Nations Unies, il a estimé que l'organisation devait empêcher Israël de mettre en pratique sa décision visant à expulser le Président Arafat. Israël, a-t-il déclaré, doit se conformer aux demandes de la communauté internationale et aux résolutions de l'ONU et œuvrer pour la mise en œuvre de la Feuille de route qui offre des garanties aux deux parties pour ce qui de la réalisation de la paix, sur la base de l'établissement d'un Etat palestinien souverain sur les territoires occupés par Israël depuis 1967. Il a mis en garde contre le risque de crise aux conséquences particulièrement graves qui pourrait naître du non-établissement d'un Etat palestinien tel que celui énoncé dans la Feuille de route. Insistant sur la nécessité de réaliser une paix globale et juste, il a par ailleurs appuyé le droit de la République arabe syrienne sur le Golan occupé et le droit du Liban sur les fermes de Shaba.

S'agissant de la situation en Iraq, le Ministre a souligné l'importance des efforts visant à aider les Iraquiens à assumer la complète responsabilité de la gestion de leur pays. Il a également souligné le rôle important que doivent jouer les Nations Unies et leurs agences spécialisées pour contribuer à la réalisation de l'unité et de l'intégrité de l'Iraq et à la prospérité de son peuple. Il a estimé qu'il était essentiel de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et s'est félicité de la formation du Conseil

de gouvernement transitoire. Il a déclaré qu'il était important de commencer par la reconstruction des institutions politiques, y compris des services de bases, pour créer un système politique stable répondant aux aspirations de tous les groupes de la population iraquienne. Evoquant la lutte antiterroriste, il a souligné la nécessité d'étudier les causes profondes du terrorisme. Il a réitéré le soutien de son pays aux efforts menés pour lutter contre ce phénomène et a souligné la nécessité d'allouer des ressources financières importantes à la lutte contre le terrorisme dans les pays les plus pauvres qui constituent le terreau des organisations terroristes. Insistant sur le caractère essentiel de la coopération internationale, il a invité la communauté internationale à faire fi des polémiques et des accusations réciproques. Il a également souligné l'importance que revêt l'existence d'un système efficace de garantie collective et appuyé les efforts déployés pour limiter l'armement, notamment le trafic illicite des armes légères. A cet égard, il a affirmé la nécessité de prendre des mesures concrètes pour assurer le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

M. STEPHEN KALONZO MUSYOKA, Ministre des affaires étrangères du Kenya, rappelant que son pays a été victime du terrorisme en 1998 et 2002, a souligné que le Gouvernement kényen est fermement déterminé à lutter contre ce fléau dans un cadre multilatéral. Il a par ailleurs insisté sur les efforts que déploie le Kenya pour lutter contre la prolifération des petites armes qui sont à la source de tant de conflits en Afrique. Les guerres et les conflits continuent de faire obstacle à la paix, la stabilité et le développement social et économique, a-t-il ajouté, en précisant que son Gouvernement accorde un rang prioritaire à la prévention, la gestion et le règlement pacifique des conflits. Le Ministre a rappelé que le Kenya avait mené les négociations de paix concernant les conflits au Soudan et en Somalie dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale de développement (IGAD). Il a indiqué que dans deux semaines, les parties au conflit au Soudan, qui ont signé un accord historique le 22 septembre dernier, se réuniront pour discuter des questions relatives au partage du pouvoir, des ressources et le statut des trois régions à l'origine du différend. Le Ministre a ajouté qu'en Somalie, des progrès encourageants ont été réalisés. Il y a deux semaines, les parties ont adopté une Charte et des élections auront lieu prochainement. Le Ministre des affaires étrangères a précisé que le processus de négociations engagé en Somalie devrait être inclusif et a appelé le Président du gouvernement de transition, M. Abdulkassim, à revenir à la table des négociations et la communauté internationale à continuer d'y apporter son soutien.

Le Ministre a estimé que la bonne gouvernance était une condition préalable à la paix et la stabilité. Le Kenya, a-t-il précisé, a été en mesure de relever ce défi. En 2002, nous avons tenu des élections générales en toute transparence et en toute démocratie. Nous sommes disposés à jouer notre rôle en contribuant à promouvoir le développement et la démocratie, a assuré le Ministre. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) mérite d'être appuyé dans la mesure où cette initiative est de nature à promouvoir le développement durable du continent africain. Le Kenya accueillera le mois prochain le Sommet régional sur le NEPAD. Le Ministre a lancé un appel pour que les engagements pris lors des sommets internationaux comme celui de Rio, de Monterrey et de Johannesburg soient mis en œuvre. Il a également appelé instamment les pays développés et l'industrie pharmaceutique à respecter la décision de l'Organisation mondiale du commerce qui permet aux pays en développement d'importer les médicaments génériques contre le VIH/sida et à coopérer avec ces derniers pour faciliter l'accès aux antirétroviraux.

M. SEYMOUN MESFIN, Ministre des affaires étrangères de l’Ethiopie, a saisi cette occasion pour remercier les pays et organisations internationales qui ont apporté leur soutien à la population éthiopienne pour lui permettre de faire face aux conséquences désastreuses de la sécheresse. Nous sommes les premiers concernés, et nous sommes donc conscients du fait que cette situation ne peut plus durer et que nous ne pouvons rester aussi vulnérables à la famine, a-t-il déclaré. La survie et la dignité des Ethiopiens passent par la sécurité alimentaire dans les plus brefs délais, mais pour cela la paix est un préalable de manière à pouvoir entièrement se consacrer au développement économique. C’est la raison pour laquelle le Gouvernement actuel a décidé de donner la priorité aux affaires et besoins internes pour assurer la viabilité du pays qui repose sur le développement économique et la bonne gouvernance, a expliqué le Ministre. Il a également rappelé que l’Ethiopie a demandé au Conseil de sécurité de se saisir de la question de l’application de l’Accord d’Alger relatif à la paix entre l’Ethiopie et l’Erythrée.

Soulignant le fait que la Corne de l’Afrique a été particulièrement victime de conflits, le Ministre a réaffirmé l’engagement de l’Ethiopie en faveur de la paix dans cette sous-région, notamment en Somalie et au Soudan et a appelé la communauté internationale à faire de même. Le développement étant à la base de la paix et de la sécurité internationales, M. Mesfin a remarqué que sans un engagement plus ferme du monde développé il ne sera pas possible pour des pays comme l’Ethiopie de réaliser les Objectifs de développement du Millénaire. Pour y parvenir, il faut à la fois améliorer le niveau et la qualité de l’aide internationale apportée au continent africain, garantir aux produits africains un accès aux marchés des pays développés et trouver une solution au problème de la dette, a-t-il poursuivi. Il a également évoqué la pandémie du VIH/sida et ses conséquences sur les plans économique et social pour le continent africain, appelant le monde à se mobiliser contre ce fléau, tout en assurant à la communauté internationale que l’Afrique était disposée à assumer sa part de responsabilités.

M. ANTANAS VALIONIS, Ministre des affaires étrangères de la Lituanie, a déploré l’attaque meurtrière dont a été victime le quartier général de l’ONU à Bagdad le 19 août dernier, et a souligné que l’Organisation a vécu une année particulièrement tragique. Cependant, l’ONU et la communauté internationale se doivent de jouer un rôle central dans la reconstruction de l’Iraq et la restauration de la souveraineté du peuple iraquien, a-t-il déclaré. Mais la véritable force de notre communauté internationale vient de sa détermination à traiter collectivement les questions essentielles. A cet effet, les institutions multilatérales doivent être renforcées afin d’être davantage performantes. Le Conseil de sécurité doit demeurer l’organe principal des Nations Unies pour tout ce qui a trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales, a-t-il ajouté. Dans ce cadre, la Lituanie se dit favorable à une augmentation du nombre des sièges permanents du Conseil, en les octroyant notamment à l’Allemagne ou au Japon. Face aux défis portés par la réforme de l’Organisation, le Ministre s’est félicité de la décision du Secrétaire général de créer un Groupe de travail de haut niveau, à l’instar du groupe de personnalités éminentes réunies au sein de la Convention de l’Europe, chargé de la rédaction d’une Constitution européenne.

Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive demeurent cependant l’une des plus grandes menaces à la sécurité internationale. La Lituanie a rappelé qu’elle avait apporté son soutien à la Déclaration de Thessalonique sur la non-prolifération des armes de destruction massive du Conseil de l’Europe ainsi qu’aux principes de base et programmes d’action européens de lutte contre la prolifération de ces

armes. La sécurité globale demande également des efforts régionaux, a ajouté le ministre. A cet effet, la Lituanie a rappelé son adhésion future ainsi que celle d'autres pays d'Europe centrale à l'Union européenne et à l'OTAN et s'est dite déterminée à développer des relations étroites avec ses voisins européens. Outre les armes de destruction massive, la Lituanie a rappelé son engagement dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa contre les mines antipersonnel. Cependant, la stabilité et la paix ne peuvent être créées sans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La Lituanie a donc appelé tous les Etats Membres à unir leurs efforts dans la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

M. RABBIE L. NAMALIU, Ministre des affaires étrangères de Papouasie-Nouvelle-Guinée, s'est félicité de l'invitation à mettre en oeuvre immédiatement le Plan d'action pour éliminer le trafic d'armes légères. A cet égard, évoquant le processus de paix dans la province de Bougainville, où la prolifération des armes légères avait contribué largement à la prolongation du conflit, il a indiqué que son pays venait de terminer la deuxième phase du programme de neutralisation des armes sous le contrôle des Nations Unies et que le Groupe régional de contrôle de la paix avait été remplacé par l'Equipe de transition de Bougainville, chargée d'appuyer le processus de paix sur le plan logistique. Il a demandé le soutien de la communauté internationale, et plus particulièrement du Conseil de sécurité, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Bougainville qui sera l'histoire d'un succès pour les Nations Unies, son gouvernement et le peuple de Bougainville.

Evoquant la Déclaration du Millénaire et les Plans d'action de Doha et Monterrey, le Ministre a indiqué que son pays s'impliquait dans le processus d'incorporation des objectifs du Millénaire dans ses priorités de développement national. Il a précisé que la stratégie de développement à moyen terme de son pays mettait l'accent sur le développement rural. En tant qu'Etat membre du Forum des îles du Pacifique, il a appuyé le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et a invité la communauté internationale à soutenir le processus d'examen du programme prévu en août 2004 à Maurice. Il a regretté l'échec des négociations de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún et a souligné que le principal objectif de l'accord de partenariat économique en négociation entre les pays du groupe Asie-Caraïbes-Pacifique et l'Union européenne devait être l'élimination de la pauvreté. Par conséquent, a-t-il insisté, le système de préférences commerciales existant dans le cadre des Conventions de Lomé et Cotonou ne doit pas se dégrader. S'agissant de la protection des ressources maritimes, le Ministre a affirmé l'attention des délégations sur le problème du transport des déchets radioactifs et a appelé les Etats engagés dans de telles activités à assumer leurs responsabilités et les réparations en cas de dégradation du milieu naturel à la suite de ces activités. S'agissant des changements climatiques, il a souligné l'urgence pour les pays développés d'œuvrer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. A cet égard, il a indiqué que les pays en développement devraient également avoir, dans le cadre du Protocole de Kyoto, des obligations en matière de réduction des émissions de ce gaz. Il a exhorté les Etats-Unis, la Fédération de Russie et l'Australie à ratifier le Protocole de Kyoto.

Mme MARJATTA RASI (Finlande) a insisté sur l'importance du multilatéralisme, notamment au regard du phénomène de mondialisation et de la prolifération des armes de destruction massive. Abordant plus précisément la question de la mondialisation, la représentante a affirmé qu'il devait être possible, par le biais des Nations Unies et des organisations internationales, d'influencer les décisions prises par le

secteur privé et qui dictent les règles du jeu de la mondialisation. Il existe de nombreuses initiatives visant à rendre la mondialisation plus inclusive comme l'atteste le Processus d'Helsinki qui associe la Finlande et la République-Unie de Tanzanie. Un des objectifs de ce processus est d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles solutions aux problèmes mondiaux comme le développement économique et la sécurité humaine. La représentante a précisé qu'un des objectifs du Processus d'Helsinki était par exemple de rapprocher deux initiatives opposées, à savoir le Forum économique mondial et le Forum social mondial. S'agissant de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, la représentante a estimé que ces questions affectaient l'ensemble de la communauté internationale et qu'aucun Etat ne pouvait désormais ignorer les menaces qu'elles posent. Le système d'accords multilatéraux juridiquement contraignants constitue le moyen le plus efficace de répondre à cette menace. Les traités en vigueur doivent être renforcés. La représentante a insisté pour que la communauté internationale renouvelle son engagement à mettre en œuvre de tels traités et notamment son interdiction de développer des armes nucléaires, chimiques et biologiques. La promotion de ces traités n'est pas suffisante car il faut aussi en assurer la mise en œuvre et le suivi, a estimé Mme Rasi, rappelant l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) en la matière. Elle a appelé instamment les Etats qui ne l'ont pas fait à ratifier le TICEN.

M. VINCI NIEL CLODUMAR (Nauru) a souligné que la montée du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive constituent une menace qui a amené certains pays se sentant directement exposés à opter pour l'unilatéralisme et une politique d'attaques préventives. Pour sa part, il est convaincu que ces moyens contribuent plus à exacerber ces menaces qu'à les combattre. Sa délégation est favorable à la proposition visant la création d'un Groupe de personnalités éminentes chargé d'évaluer les menaces internationales et les moyens de les combattre. Convaincu que seul le multilatéralisme permet de venir à bout des problèmes contemporains complexes, le représentant a fait valoir que le Conseil de sécurité devrait être au centre des efforts collectifs de maintien de la paix de la communauté internationale, ce qui présuppose que le Conseil soit doté des moyens nécessaires, et qu'il ait la volonté de réagir rapidement et efficacement aux différentes situations. A cet égard, il s'est félicité des progrès rapides accomplis depuis l'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale le 1er juillet 2002. Abordant la situation des petits pays insulaires en développement, M. Clodumar a regretté qu'en dépit des signes de bonne volonté de la communauté internationale, ces pays ne parviennent pas à se faire entendre dans les forums internationaux comme en témoigne l'expérience récente de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun. Accueillant favorablement la proposition de tenir une Conférence internationale sur les petits pays insulaires en développement à Maurice en 2004, le représentant a cependant déclaré que le développement de ces pays ne doit pas uniquement se baser sur le Plan d'action adopté à la Barbade en 1994, mais également prendre en compte les objectifs de développement du Millénaire de manière à y intégrer le développement humain. Par ailleurs, Nauru, à l'instar des autres îles menacées par le réchauffement de la terre, dépend de l'application effective du Protocole de Kyoto pour la survie de son écosystème et sa survie tout court, a poursuivi M. Clodumar, saisissant cette occasion pour lancer un appel à la Fédération de Russie afin qu'elle ratifie ce Protocole avant décembre 2003.

M. PATRICK ALBERT LEWIS (Antigua-et-Barbuda) a rappelé que presque la moitié du globe vivait avec un revenu moyen inférieur à 2 dollars par jour, tandis qu'un habitant de la planète sur cinq subsistait avec moins de 1 dollar par jour. Antigua-et-Barbuda veut toutefois remédier aux situations que recouvrent ces statistiques, a indiqué

son représentant. Dans les Caraïbes, où les pays de la CARICOM se portent assistance en période de crise, l'espérance de vie a augmenté de 59% tandis que l'analphabétisme a diminué pour passer de 39%, en 1970, à 25% à l'aube de ce nouveau siècle. Toutefois, il y a lieu de craindre que cette évolution ne puisse durer face aux pressions considérables sur l'environnement et l'appauvrissement, a-t-il ajouté. Selon une récente étude de la Banque mondiale, sans un doublement de l'aide aux pays en développement, les objectifs de la Déclaration du Millénaire ne pourront pas être atteints, a indiqué le représentant d'Antigua-et-Barbuda. Selon lui, les spécialistes du développement ne se concentrent pas sur l'essentiel. Certes, il faut réformer les marchés mais il faut également une vaste réforme sociale et une répartition équitable des revenus, a-t-il ajouté.

En matière de commerce, Antigua-et-Barbuda a également regretté l'échec des négociations de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún. Cancún a prouvé que les pays dominants se dérobaient aux règles fixées pour le libre échange et continuent à révolutionner les agriculteurs pour leur permettre de fixer des prix plus concurrentiels, a-t-il souligné. Les objectifs du Millénaire en matière de développement sont ambitieux et les défis considérables, a-t-il ajouté. Alors que 2004 marquera le dixième anniversaire de la Conférence mondiale de l'ONU sur le développement durable des petits Etats insulaires (1994), Antigua-et-Barbuda est toujours inquiète du transit de matériel nucléaire ou des problèmes de pêche dans ses zones exclusives. Dans ce domaine, nous espérons que des progrès pourront être obtenus lors de l'examen du Programme d'action de la Conférence qui aura lieu en août prochain à Maurice.

M. CLIFFORD S. MAMBA (Swaziland) a déclaré que les Nations Unies devraient adresser un message clair à leurs détracteurs pour leur montrer qu'elles existent bien. Les Nations Unies demeurent le forum principal de consultation, de coordination et de prise de décisions collectives sur les questions économiques, sociales et politiques, a-t-il déclaré en ajoutant qu'elles devraient jouer un rôle significatif dans le monde de l'après-guerre froide. A cet égard, il a souligné le caractère exemplaire de la réponse apportée par la communauté internationale au terrorisme, qu'il a qualifiée de modèle d'action multilatérale. La communauté internationale a un rôle primordial à jouer dans l'élaboration de stratégies propres à s'attaquer rapidement et efficacement aux causes des conflits internes et entre Etats, a estimé M. Mamba. Par ailleurs, il a appelé la communauté internationale à soutenir les mesures prises dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et à axer ses efforts d'assistance sur les Etats les plus vulnérables de manière à assurer l'inclusion de tous dans l'économie mondiale et le processus de développement, y compris des petits Etats insulaires en développement.

Les ravages du sida au Swaziland, a-t-il souligné, anéantissent les ressources financières et humaines du pays. A cet égard, il s'est félicité du déblocage des fonds alloués par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il a indiqué que son pays commençait à mettre en application les stratégies d'accès aux soins prévoyant notamment la réduction de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant et la prescription d'antirétroviraux. Tout en se félicitant des conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, le représentant a évoqué la sortie d'un album intitulé «Songs for life» regroupant des chansons interprétées par des artistes internationaux qui sera lancé au Siège des Nations Unies par le Roi du Swaziland et dont les bénéfices seront reversés à des programmes de lutte contre le sida. Evoquant par ailleurs le problème de la sécurité alimentaire et des conséquences désastreuses de la

sécheresse en Afrique australe, M. Mamba a rendu hommage aux efforts des Nations Unies et des agences spécialisées pour faire face à la crise.

Abordant la question de la réforme des Nations Unies, M. LOUIS STRAKER, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de Saint-Vincent-et-les Grenadines, a fait valoir que l'Assemblée générale, en tant qu'unique instance véritablement démocratique des Nations Unies, devrait instamment retrouver son rôle central. A ce titre, il a proposé de répartir les travaux de l'Assemblée sur une durée plus longue de manière à permettre aux petites missions d'y participer pleinement. Il a estimé que l'élargissement du Conseil de sécurité, bien que nécessaire, ne favoriserait pas véritablement une plus grande démocratisation de ses travaux. Car, a-t-il souligné, tant que le droit de veto existe, les décisions du Conseil ne reflèteront pas réellement la volonté des Etats Membres et la diplomatie internationale serait menacée. En ce qui concerne la situation de Taiwan, le Ministre a regretté que ce pays ne soit toujours pas admis parmi les Etats Membres des Nations Unies.

Rappelant qu'au lendemain de l'indépendance, Saint-Vincent-et-les Grenadines avait résolument opté pour la voie de la démocratie, de l'harmonie raciale et du respect des droits de l'homme, le Ministre a expliqué que le développement de son pays est néanmoins entravé par l'impact de la pandémie du VIH/sida sur la population. Nous avons besoin de l'aide de la communauté internationale dans la lutte contre ce fléau, a-t-il poursuivi. Les sociétés multinationales, avec l'aide de l'OMC, a-t-il dit par ailleurs, compromettent gravement l'industrie de la banane qui fait partie des activités économiques principales de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Nos agriculteurs seront sous peu de nouvelles victimes de la mondialisation, a déclaré le Ministre. Comment les pays développés, qui continuent à subventionner leur agriculture au détriment des pays en développement, peuvent prétendre que la mondialisation contribue à régler les problèmes économiques du monde? s'est-il interrogé. A cet égard, il a dénoncé le fait que la demande de «statut spécial et préférentiel» déposée par les petits Etats insulaires en développement auprès de l'Organisation mondiale du commerce reste largement ignorée. Abordant également la question du terrorisme, le Ministre a déclaré que toutes les armes du monde ne pourront venir à bout de ce fléau, tant que ses causes profondes comme la pauvreté, la maladie et le désespoir persistent. Ne nous limitons pas à utiliser les Nations Unies comme un «café du commerce», et agissons ensemble en tant que nations responsables pour combattre les causes inhérentes du terrorisme, a-t-il conclu.

M. LASZLO KOVACS, Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, a réaffirmé l'engagement de son pays en faveur du multilatéralisme en précisant que les Nations Unies doivent en être les acteurs principaux. Il a ajouté que la Hongrie avec ses partenaires européens, est disposée à renforcer l'Organisation comme l'instrument unique d'un système multilatéral vigoureux. La lutte mondiale contre le terrorisme doit constituer la priorité des Nations Unies et dans ce contexte, la Hongrie est en faveur d'élargir la portée des instruments multilatéraux de lutte contre le terrorisme, a précisé le Ministre. Qualifiant l'intervention de la Coalition en Iraq de succès, le Ministre a affirmé la détermination de la Hongrie d'aider le peuple iraquien à reconstruire son pays comme l'atteste la présence de contingents hongrois au sein de la Coalition et la participation de la Hongrie à la conférence des donateurs qui aura lieu cet automne à Madrid. Le Ministre a plaidé en faveur d'un rôle actif des Nations Unies en Iraq pour ce qui est de la restauration de la démocratie et de l'Etat de droit, le respect des droits de l'homme et la tenue d'élections.

Le Ministre a par ailleurs affirmé sa préoccupation devant la prolifération des armes de destruction massive ainsi que de celles de leurs vecteurs qui constituent une menace de plus en plus sérieuse à la paix et à la sécurité dans le monde, notamment compte tenu du fait que les armes biologiques, chimiques et nucléaires risquent de tomber aux mains de terroristes. En début d'année, a-t-il ajouté, l'Union européenne a adopté une déclaration importante sur la prolifération des armes et des armes de destruction massive. La Hongrie déploiera tous ses efforts pour qu'elle soit mise en oeuvre ainsi que le Programme d'action de l'Union. Le Ministre a estimé par ailleurs que compte tenu de l'environnement actuel en matière de sécurité, il était nécessaire de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il a appelé les Etats qui ne l'avaient pas encore fait à y accéder le plus rapidement possible. La mise à jour de programmes nucléaires à grande échelle et la rétention d'informations qui les caractérise a donné lieu à des préoccupations légitimes de la communauté internationale. S'agissant des armes biologiques, a ajouté le Ministre, nous souhaitons que des progrès soient réalisés dans la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques au niveau national. Le Ministre a abordé brièvement la question des droits des minorités, signalant que si des instruments avaient été élaborés au niveau national, il était nécessaire d'en faire de même au niveau international. Il a ajouté que les Nations Unies devraient élaborer un instrument de protection des minorités.

M. FREDERICK MITCHELL, Ministre des affaires étrangères et de la fonction publique des Bahamas, a signalé que le transit illicite de drogues, des armes et des personnes constitue un défi majeur à la sécurité de son pays et de la région des Caraïbes. Saluant le soutien que la communauté internationale a apporté aux pays de la région pour faire face à ces problèmes, il a appelé l'Assemblée à renforcer sa coopération avec l'Organisation des Etats d'Amérique (OEA) qui œuvre pour le règlement pacifique des différends auxquels sont confrontés ses Etats membres et fait la promotion des droits de l'homme et de la démocratie dans les Etats de la région, notamment à Haïti. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les Bahamas ont pris des mesures visant la répression du financement du terrorisme. Mettant en garde contre toutes tentatives de limiter les libertés fondamentales au nom de la lutte contre le terrorisme, le Ministre a réaffirmé combien les pays de la région des Caraïbes étaient particulièrement attachés à leur mode de vie, basé sur le respect de l'individu et de la vie privée. Il a fait observer que l'indépendance des petits Etats insulaires en développement semble être remise en cause « par quelques bureaucrates non élus qui, poussés par quelques organisations multilatérales des pays développés, cherchent à saper leurs économies ». Il s'est dit préoccupé par les menaces faites à leur liberté de choisir les moyens de générer des revenus. Evoquant les critiques faites à son pays arguant que les services financiers dans la région des Caraïbes minent le développement économique des pays développés, le Ministre s'est dit convaincu qu'au contraire, la prospérité des services financiers des Caraïbes profitait à la croissance économique des pays développés. Il a donc appelé la communauté internationale à convoquer une conférence internationale qui serait chargée d'étudier les pressions dont font l'objet les petits Etats dont l'indépendance est menacée par des ingérences illégales dans leurs affaires intérieures. Il a souligné par ailleurs les efforts de son pays pour mettre en oeuvre le Plan d'action de la Barbade, se félicitant à cet égard de la tenue, en 2004 à Maurice, de la Conférence de suivi de ce Plan d'action.

M. SERGEI MARTYNOV, Ministre des affaires étrangères du Bélarus, a estimé que l'Organisation avait connu cette année l'une des crises les plus dangereuses de son histoire. Au-delà de la question iraquienne, c'est le recours à la force sans sanctions qui en a été le catalyseur. La guerre préventive ne peut être la base d'une politique de

sécurité, a-t-il déclaré, appelant à la primauté du droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies. Bien plus que l'élargissement du Conseil de sécurité, c'est cette question du recours à la force à titre préventif qui doit constituer l'un des aspects de la réforme des institutions, a-t-il souligné. Il a d'autre part estimé que le potentiel du président de l'Assemblée générale pourrait plus amplement être utilisé dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent à la communauté internationale et à l'ONU en particulier. Le Bélarus qui s'est également engagé à renforcer le rôle de l'ECOSOC, a posé sa candidature comme futur membre pour la période 2004-2006.

Pour le Bélarus, les priorités d'avenir doivent demeurer le développement du droit international, a ajouté son représentant, soulignant que son pays était partie à la plupart des traités multilatéraux, et avait dernièrement ratifié la Convention contre la criminalité transfrontalière organisée, entrée en vigueur le 29 septembre. En matière de sécurité, le Bélarus a également souligné la contribution de son pays aux instruments de non-prolifération mais demeure inquiet de l'érosion des normes multilatérales de désarmement et de l'impasse des organes de négociation. Pour renforcer le régime de non-prolifération, le Belarus a appelé les membres du Conseil de sécurité à ratifier le Traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT/TICEN). En outre, pour éviter de nouvelles catastrophes nucléaires, comme celle survenue à la centrale de Tchernobyl, le Bélarus a invité tous les Etats Membres à prendre part à la Conférence internationale qui se tiendra en 2006 à Minsk et qui marquera le 20^{ème} anniversaire de cette tragédie. Pour assurer un désarmement global, les activités des instances de désarmement devraient être adaptées aux nouvelles réalités de l'ordre mondial. Seule, cette approche permettra d'établir paix, sécurité et stabilité. Septième pays au monde à posséder le plus important arsenal de mines antipersonnel, le Bélarus a également indiqué avoir adhéré à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

M.JAKAYA M. KIKWETE, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République-Unie de Tanzanie, a déclaré que son pays, qui a été victime du terrorisme, condamne fermement tout acte terroriste quel qu'en soit le motif et le lieu où il est perpétré. Parmi les mesures prises pour lutter contre ce fléau, la Tanzanie, a indiqué son Ministre, a ratifié tous les instruments contre le terrorisme en vigueur et promulgué des lois plus sévères en la matière. Abordant la situation en Afrique, le Ministre tanzanien des affaires étrangères a déclaré qu'il y avait une lueur d'espoir compte tenu de l'évolution des processus de paix dans certains pays comme le Libéria, la République démocratique du Congo (RDC), le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. Il a appelé la communauté internationale à soutenir les efforts de réconciliation et de reconstruction en cours en Afrique, soulignant que par le passé, la communauté internationale, et en particulier les Nations Unies, ont souvent fait preuve de lenteur avant de s'impliquer dans le règlement des conflits de ce continent.

Pour ce qui est de la situation dans la région des Grands Lacs, la Tanzanie salue l'initiative du Secrétaire général qui a conduit à l'adoption des principes de relations de bon voisinage et de coopération entre la RDC, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda le 25 septembre dernier. Dans ce contexte, le Ministre s'est également félicité de la décision de convoquer une Conférence internationale des Nations Unies sur la région des Grands Lacs en juin 2004, et a déclaré que son pays est honoré d'accueillir cette Conférence. La Tanzanie, qui pendant plusieurs décennies a abrité des milliers de réfugiés, souhaite, tout en respectant quoique respectueuse de la Convention de Genève relative au statut de réfugié, souhaite que cet instrument soit amendé, en particulier pour

réduire la charge qui pèse sur les pays en développement. Quant à la situation au Moyen-Orient, M. Kikwele a affirmé que la Feuille de route rest e la voie la plus raisonnable pour le règlement d u conflit israélo-arabe, et a appelé les parties à mettre fin au cercle de violence, ajoutant que l'exil du Président Arafat aurait des conséquences négatives.

M. LAURIE CHAN, Ministre des affaires étrangères des Iles Salomon, a évoqué les priorités nationales du son Gouvernement et notamment la restauration de l'état de droit et la relance de l'économie. Le Ministre a précisé que la Mission régionale d'assistance déployée par l'Australie sous les auspices du Forum des îles du Pacifique a eu un impact positif en termes de sécurité et de stabilisation économiques. Cette Mission est un exemple unique de coopération régionale et de partenariat qui ne se limite pas seulement à la restauration de la paix et de la sécurité mais permet également de lutter contre la corruption, de restaurer les valeurs démocratiques et de bonne gouvernance, de respecter les droits de l'homme et de revigorer la cohésion sociale de notre peuple. Le Ministre a annoncé que le Plan de développement et de relance économique sera présenté officiellement à ses partenaires en novembre prochain. Ce Plan a pour objectifs immédiats de restaurer l'état de droit et l'ordre public, la stabilité macroéconomique, les services de santé et scolaires ainsi que les bases d'une croissance économique et humaine durable. Le Ministre a précisé cependant que la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire a été lente mais qu'elle se trouve au centre des priorités du gouvernement que couvre le Plan national de développement et de relance économique pour 2003-2005. Il a dit attendre avec impatience de participer au processus de suivi du Programme d'action de la Barbade. Le Ministre a ajouté que le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins développés fournit également une autre opportunité pour les pays pauvres, regrettant cependant la lenteur de sa mise en œuvre. Il a demandé aux pays développés de revoir leur politique, notamment en ce qui concerne l'annulation de la dette. Un nouveau système commercial équitable doit tenir compte des questions comme les écarts de revenus de ces pays, leur taille économique, leur niveau de développement technologique et la capacité de leur secteur privé. Enfin, le Ministre a fait part du ferme soutien de son pays à l'admission de Taiwan aux Nations Unies.

M. NATAN TEEWE, Ministre de la communication, des transports et du développement touristique de Kiribati, a indiqué que le Forum des îles du Pacifique était activement engagé dans le règlement des questions relevant de la sécurité au niveau régional. Il a rappelé que son pays avait contribué à la mission régionale d'aide aux Iles Salomon (RAMSI) et a demandé que l'ONU soutienne plus avant cette initiative régionale pour en assurer son succès. M. Teewe a par ailleurs évoqué les défis particuliers auxquels font face les petits Etats insulaires en développement dont les caractéristiques, - faible population à forte croissance, économie peu développée et insularité, compliquent leur développement durable et leur intégration à l'économie mondiale durable. A cet égard, il a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre ces pays et les partenaires du développement de manière à ce que les bénéfices du développement soient équitablement distribués. Il a indiqué que son pays bénéficiait d'une zone économique exclusive riche en ressources maritimes et en poisson et qu'il cherchait à promouvoir l'exploitation durable de ces ressources. Il a notamment évoqué la possibilité de mettre en place des infrastructures offshore d'exploitation de la pêche.

M. Teewe a également insisté sur la vulnérabilité de son pays aux changements climatiques compte tenu de sa situation d'atoll corallien. Il a estimé que la question des changements climatiques devait faire l'objet d'une réponse et d'une coopération

internationales. Evoquant la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, il a appelé les pays émetteurs de gaz à effet de serre à ratifier le Protocole de Kyoto dans les meilleurs délais. Il a par ailleurs souligné la nécessité d'un tel appui international pour ce qui est de la mise en œuvre de l'Initiative II relative à l'adaptation et à la vulnérabilité du Pacifique, adoptée à l'occasion du Sommet sur le développement durable. Evoquant la conférence internationale d'examen de l'application du Plan d'action de la Barbade, qui se tiendra en 2004 à Maurice, il a estimé qu'elle serait l'occasion de passer en revue ce qui a été fait depuis Rio et la Barbade et d'élaborer un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs du Plan d'action. Là encore, a-t-il souligné, la coopération internationale est une condition nécessaire à la réalisation des objectifs fixés.

M. JEAN-MARC HOSCHEIT, Grand-Duché de Luxembourg, a estimé que l'Organisation devait demeurer le forum privilégié face aux défis de l'humanité. Pour ce faire, il faut conforter le statut du droit international. A ce titre, l'entrée en fonction de la Cour pénale internationale (CPI) constitue pour le Luxembourg une étape majeure. Le maintien de la paix demeure l'un des défis du monde et le représentant a salué les progrès accomplis par l'Organisation. L'ONU gère actuellement une quinzaine d'opérations de maintien de la paix mobilisant près de 40 000 casques bleus et personnel civil, a-t-il rappelé, soulignant la contribution de son pays au Kosovo et en Afghanistan. Pour le Luxembourg, la préservation de la paix doit être fondée sur une conception large et complexe de la sécurité. Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive constituent deux nouvelles menaces à la sécurité internationale. Pour y faire face, il est indispensable de renforcer les régimes internationaux. L'Union européenne a décidé, sur la base de la Déclaration de Thessalonique, de développer une stratégie à long terme contre la prolifération. Elle s'est également engagée, au sein de son processus d'élargissement et d'approfondissement constitutionnel, à amorcer la discussion d'un concept stratégique de sécurité et de défense qui pourra contribuer au débat international. Toutefois, la sécurité mondiale ne peut être dissociée du développement global, a souligné le Luxembourg. Dans un monde où chaque année, 15 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent de la misère, le combat pour le développement ne peut connaître de relâche. Le Luxembourg, en consacrant 0,8% de son revenu national brut à l'aide publique du développement, participe à cet effort de solidarité internationale, et compte atteindre l'objectif de 1% vers le milieu de la décennie.

Droits de réponse

Le représentant de l'Erythrée a rappelé que son pays et l'Ethiopie ont signé un accord créant une commission frontalière habilitée à prendre une décision contraignante. Le Gouvernement éthiopien connaissait la teneur de cet accord. Il est donc impossible d'en faire référence sans mentionner la Commission du tracé de la frontière qui a rendu sa décision le 30 avril 2002. Nous sommes satisfaits des conclusions de la Commission qui doivent être acceptées par les deux parties. Nous sommes en faveur d'une délimitation rapide des frontières et nous encourageons l'Ethiopie à y participer. Le 19 septembre 2003, le Premier Ministre de l'Ethiopie a dénoncé la décision qu'il a qualifiée d'injuste et a rejeté le processus de démarcation, mais il n'en a nullement fait référence dans son discours. La vérité est qu'en rejetant l'avis de la Commission, l'Ethiopie a tué les Accords d'Alger. Si l'Ethiopie rejette la primauté du droit, elle ouvre la voie au retour de la loi de la jungle. Le Conseil de sécurité, a estimé le représentant, doit prendre les mesures nécessaires pour qu'un Etat qui viole un accord conclu sous les auspices des Nations Unies soit tenu responsable.

Répondant à ces commentaires, le représentant de l'Ethiopie a indiqué que l'Erythrée avait commis des agressions contre tous ses voisins au cours de ses dix premières années d'existence. Il a rappelé que c'est en 1988 que l'Erythrée a commis une agression contre l'Ethiopie. Il a indiqué que c'était un fait établi que l'Erythrée était l'agresseur et l'Ethiopie la victime. Il a rappelé que le Gouvernement éthiopien avait déclaré unilatéralement que la guerre était finie après avoir repoussé l'agresseur permettant ainsi la signature des Accords d'Alger. Après ces Accords, a-t-il poursuivi, l'Ethiopie a collaboré avec la Commission du tracé de la frontière et accepté sa décision en matière de démarcation. Le problème s'est posé lorsque la Commission n'a pas respecté sa promesse selon laquelle l'enquête sur le terrain serait faite avant que la démarcation ne devienne définitive. Il a indiqué que son pays avait demandé à la Commission du tracé de la frontière la révision des anomalies de délimitation et que pour ce faire, la Commission avait demandé qu'un dialogue soit engagé entre les parties pour donner un nouveau mandat à la Commission. Or, le dialogue entre les deux pays est rompu, a-t-il insisté, rappelant que son pays avait suggéré au Conseil de sécurité que la décision de la Commission soit entérinée là où il y a accord et que le processus de démarcation continue avec l'assistance de la communauté internationale. L'Ethiopie reste attachée aux Accords d'Alger et demande l'assistance de la communauté internationale pour régler les questions en suspens, a-t-il indiqué.

Reprenant la parole, le représentant de l'Erythrée a dénoncé les propos du représentant de l'Ethiopie, précisant que le paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général de juin dernier dit clairement qu'il est important de démarquer les frontières rapidement. Dans son rapport du 4 septembre 2003, le Secrétaire général dit que les deux parties ayant créé la Commission du tracé de la frontière doivent également accepter ses décisions. L'importance du dialogue politique est en outre soulignée comme étant le meilleur moyen de consolider les gains obtenus, mais il n'est pas question de dialoguer sur les questions de démarcation. Il a été déterminé que la zone en question appartient à l'Erythrée.

Le représentant de l'Ethiopie, notant que le mot dialogue avait été transformé, a estimé qu'il fallait retrouver le bon sens en gardant à l'esprit le bien-être des peuples. Il a rappelé la résolution 1507 du Conseil de sécurité, en date du 12 septembre, qui fait référence à la nécessité d'un dialogue pour aplanir les difficultés rencontrées dans le processus de démarcation. Il a souligné que les Accords d'Alger portaient bien sur l'établissement d'une paix juste et durable entre les deux pays.

* * * * *